



Comité social d'administration de service central du réseau de la DGFiP

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Permettez-moi en ce début d'année de vous souhaiter à vos proches et vous une bonne année 2024. Mes vœux s'étendent à tous nos collègues des services centraux et d'outre-mer et spécialement leurs représentants assis de ce côté-ci de la table. J'exprime des vœux de bonne santé et de réussite personnelle et professionnelle.

L'année dernière fut marquée par l'expérimentation des nouvelles modalités du dialogue social. Notre état d'esprit est celui d'une coconstruction et d'une mise en place progressive. Pour notre alliance CGC & UNSA, c'est une première que d'échanger directement sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail. Nous n'avons sans doute pas exploré le champ du possible offert par le législateur. Dans ces conditions, nous demandons que, sur la question de l'organisation, la subsidiarité prévale. Cela n'est pas contradictoire avec une harmonisation nationale qui devrait venir dans un second temps à partir de 2027 sans doute. N'oublions pas que des deux côtés de cette table, nous avons de fins juristes et d'habiles rédacteurs.

La responsabilité des comptables évolue d'une réparation civile à une répression pénale, qui concerne aussi les ordonnateurs. Notre CSASCR n'est pas le lieu d'en débattre. Nous devons néanmoins être attentifs à l'adéquation rédactionnelle de l'arrêté. Il faut tout à la fois promouvoir les travaux des collègues mais aussi assurer leur sécurité juridique. Cette revue de texte est l'occasion d'évoquer des missions méconnues et de faire le point sur des réformes récentes. Comment sont-elles appliquées ? L'approche des dossiers a-t-elle changée ? Les formations et informations des collaborateurs suivent-elles ? Le volume de travail a-t-il été augmenté ou diminué ?

Cette dernière question est en lien avec la grosse question annuelle des emplois budgétaires. Le volume augmente dans toutes les directions spécialisées ou d'état-major. Mais le réseau continue de s'étioler doucement. Nos services centraux mettent en œuvre les commandes nouvelles de nos dirigeants. Il est, par conséquent rassurant de leur attribuer les moyens à la hauteur de l'ambition affichée. Derrière ces tableaux de chiffres, il y a des femmes et des hommes engagés pour le service public. Puissent les nouvelles recrues être recrutés, accueillies, formées et intégrées dans un climat de confiance et de professionnalisme tout au long de cette nouvelle année qui s'annonce pleine d'attente et de surprise.

La surprise qui nous attend est d'ailleurs celle des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Dans la circulaire n° 6429-SG du 22 novembre 2023¹, la Première ministre dispose qu'il faudra aménager les horaires de travail, maximiser le télétravail et adapter les congés, conformément au plan de gestion de la demande de transport. Cela ne modifie certes pas le droit en vigueur mais les souplesses telles que le télétravail exceptionnel peuvent bénéficier à nos collègues. Il est clair que le Ministre proposera ou non des astreintes selon les fonctions des agents. Sans doute les missions répressives des douanes ou de la répression des fraudes seront-elles soumises à des astreintes. À la DGFiP, les services centraux, spécialisés ou de direction ne nécessitent pas la même mobilisation sur le terrain que le réseau déconcentré. Nous attendons donc rapidement les orientations ministérielles et directionnelles pour discuter très prochainement en formation spécialisée de ce sujet problématique.

Je vous remercie.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45491>



La participation à l'observatoire interne baisse. Les agents ne donnent plus leur avis en raison de l'absence de lien entre l'avis donné et les conséquences observés. On souhaite prendre en compte les situations spécifiques en ciblant les services des agents sous réserve du secret statistique.

L'administration déplore le retard pris par la DGAFP. Nous allons voter le règlement intérieur même si nous avons pu travailler sans alors que les instances sont déjà installées.

Malgré les bogues sur les pièces jointes, le cabinet-communication fait preuve de réactivité sur la prise en compte des candidatures même posées tardivement. Il espère qu'il en est le même pour les autres recruteurs.

La communication sur les comptes-rendus d'évaluation sur ESTEVE a fait l'objet d'une information pour prendre en compte les compétences managériales du cadre A. Mais ce sujet, propre aux services centraux, doit faire l'objet d'un point spécifique.

Quant à la problématique des jeux olympiques et para-olympiques, on va identifier les postes qui auront des astreintes, y compris informatiques. La DGFIP est en attente des consignes d'ordre supérieur.

Les emplois 2024 (pour avis)

Concernant les Outre-Mers, nous constatons avec satisfaction le maintien des effectifs mais, plus encore, de l'abondement d'un renfort d'un contrôleur à Wallis-et-Futuna. Savez-vous si le nouvel arrivant restera à demeure à Wallis où s'il rejoindra le poste isolé de Futuna ? Y a-t-il un appel à candidatures déjà diffusé ?

Nous nous félicitons des renforts sur des structures informatiques de plus en plus sollicité. La transformation numérique mais aussi le maintien en conditions opérationnelles et techniques du système d'information fiscal et comptable nécessite des moyens à la hauteur de l'ambition de notre administration, soit 95 postes. À ce propos, nous nous demandons la raison de la disparition des 65 contractuels de la DPN, les 37 de la DTNum ou les 35 du SSI. Il y en a bien plus que zéro au 1^{er} janvier à ce que nous sachions. Est-ce la conséquence de la transformation publique qui banalise le recours à cette forme d'emploi.

Concernant leur rémunération, y aura-t-il un audit conduit par l'équipe MRA informatique quant à leur rémunération. En effet, la Première ministre a signé le 3 janvier dernier la circulaire n°6434-SG définissant le référentiel de rémunération et mode opératoire facilitant le recrutement des agents contractuels de l'État sur certains métiers du numérique. Qu'en est-il dans nos services centraux ?

La lutte contre la fraude fiscale est, par ailleurs, un enjeu majeur qui nécessite des moyens. Or, sur SJCF, nous ne voyons que 26 postes. Où sont les 24 autres postes promis ?

Quant au renfort de l'audit et du pilotage de la transformation, à quelle fin les 12 collaborateurs seront-ils recrutés ?

Par ailleurs, notre position doit tenir compte de l'évolution défavorable du réseau de la DGFIP qui continue à perdre 155 ETP. Le contraste est d'autant plus saisissant que les directions spécialisées ou d'état-major se renforcent. C'est très confortable pour nos collègues de proximité mais quid des départements ?

Les emplois A+ inclut l'encadrement de proximité (d'IDIV à AFIPA, AFIP et AGFiP faisant désormais partis des AE)

A Wallis, l'emploi concerne le soutien à l'informatique locale. La direction n'est pas oubliée.

La perte de 200 emplois annuels est compensé par 348 transferts de mission.



La hausse des emplois à l'ENFiP procède du besoin de recruter de nouveaux agents.

Le contrôle de gestion et l'audit se renforcent.

En Centrale, on banalise l'emploi contractuel de façon à intégrer les contractuels dans les cadres C, B, A ou A+ ordinaires. Précédemment, il concernait des profils rares. Désormais, il s'agit de mieux suivre budgétairement les ETP selon les principes de la transformation publique (loi de 2019). Cela n'a aucun impact sur les agents. Le statut des agents est une question non pas budgétaire mais purement RH. Il ne faut pas confondre le statut de contractuel et le tableau des emplois. Il faut aussi prendre en compte les personnels détachés des corps techniques de l'État (ingénieur &c.). Le droit contractuel de la fonction publique ne permet pas de connaître les différents types de contrat.

Afin de rester concurrentiel, l'emploi informatique doit rester particulièrement attractif. Hors informatique, on ne va pas au CDI.

On a, par ailleurs, des contractuels à défaut de titulaires sur certains postes du réseau peu attractifs tels que les centres de contact.

La lutte contre la fraude concerne aussi GF et certaines directions de projets (fiscalité internationale, des particuliers (dont la cellule déclarative), les amendes, les statistiques.

On a un renfort sur les collectivités locales et le conseil économique auprès des collectivités. Il y a un renfort sur les opérations immobilières (chantier écologique notamment).

Il y a un changement du rapport au travail chez les jeunes générations. La DGFIP reste attractive malgré le contexte.

Avis défavorable unanime

Adoption du règlement intérieur du CSASCR de la DGFIP (pour avis)

Le fonctionnement du CSASCR a fait l'objet d'un débat nourri compte tenu des spécificités de nos directions centrales et ultramarines.

Le but de ce règlement intérieur est de faire de notre instance un instrument efficace et efficient du dialogue social. Les représentants en formations plénières et spécialisées doivent avoir leurs droits garantis. Par ailleurs, dès lors que la formation plénière touche à des sujets relevant aussi de la formation spécialisée – comme une restructuration de service – il est nécessaire de prendre en compte l'avis des spécialistes de la santé et de la sécurité au travail (SST). Enfin, des précisions rédactionnelles sont sans doute nécessaires à la compréhension.

Si les propositions adoptées en formation spécialisée sont acceptées nous voterons le projet. Nous serons bien plus réservés dans le cas contraire.

Le règlement intérieur est présenté en l'état. La proposition des organisations syndicales sera publiée sur Ulysse. Les observations, amendements voulus par les OS n'ont pas été intégrés.

Une circulaire est prévue sur le sujet. Elle devrait être discutée au GT du CSAR (4 avril) en reprenant les propositions des organisations syndicales.

Avis défavorable unanime



Projet de modification de l'arrêté portant organisation de la DGFIP porté par la Mission RDCIC (pour information)

Nous n'avons pas de remarques sur la modification de l'arrêté DGFIP qui permet de prendre en compte les modifications induites par la réforme de la RPP (responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public) qui fit place le 1^{er} janvier 2023 à la RGP (responsabilité des gestionnaires publics). La réforme proposée n'est vraiment qu'une modification technique.

Le point précis porte sur les décisions de prise en charge par l'État des déficits apparus du fait des fautes et erreurs des comptables publics. Cela ne concerne donc pas les fautes graves (préjudice financier important et/ou erreurs répétées) dont les conséquences financières ne seront pas prises en charge par l'État et qui feront l'objet de poursuites devant la juridiction financière.

Toutefois, nous posons la question de l'évolution opérationnelle des travaux. Derrière un nouveau cadre juridique, il y a des rédacteurs et des opérateurs qui travaillent sans doute différemment. Qu'en est-il de ce nouveau métier de la RGP ? Le volume et travail, la qualité des dossiers ont-ils changés ? Qu'en est-il de la (in)formation des collaborateurs ?

Le bilan de la RGP sera évoqué en CSAR. Il est encore un peu tôt pour en parler.

Certaines adaptations sont demandées par le Secrétariat Général.

La mission est rattachée à deux services. Il faut sécuriser certains actes pour assurer le pilotage de la RGP sous la double tutelle des deux services 2FCE et GPLABE. Le maintien de la RPP permet de conserver le solde des dossiers encore aujourd'hui en traitement et contentieux.

Ce secteur de la mission est assuré par des rédacteurs juristes. Une formation complémentaire sera assurée par la direction des affaires juridiques.

En Centrale, le travail n'a pas changé. On suit les toutes nouvelles jurisprudences qui concernent principalement les ordonnateurs.

Le travail d'investissement sur la RGP est très important. En matière de méthodologie, cela change essentiellement dans le réseau. Les nouvelles méthodes de pensée autorisent la priorisation selon les enjeux financiers. On ne lâche pas de mission. Il faut aller sur des actions plus lourdes. On avance en marchant et on fait face culturellement à l'accompagnement du changement. Il faut passer à l'analyse et à la maîtrise du risque, y compris local.

Il est un peu tôt pour faire le bilan.

Programmation des travaux 2024 de l'instance (pour information)

Le rythme de sollicitation est de quatre formations plénières par an :

- Un CSA « emplois » en janvier*
- Un autre en mars-avril*
- Un suivant en juin-juillet*
- Un autre en octobre*

Questions diverses

Accès à Ulysse via le PIGP

Le bogue PIGP sur certains menus est corrigé depuis la semaine dernière.



Il y a des sujets de comptabilisation de sécurisation et de version de navigateur des ministères et sites de PNA.

Ce sujet concerne notamment le VPN DGFIP où les agents du BCM Justice doivent pointer sur SIRHIUS « Pointage Web. » A Matignon, il y a, au contraire une pointeuse DGFIP.

Il y a eu une réclamation en cours de la part des chefs de service concernés de mise à disposition de poste de travail DGFIP.

La mise à disposition de postes DGFIP en VPN 10 sous internet normal pourrait être une solution ou une machine virtuelle sur le poste de l'agent sous socle DGFIP.

En réponse à vos différentes saisines relatives aux modalités d'accès des agents de la DGFIP à Ulysse via le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP), je vous rappelle que le guide de la mobilité externe, mis à jour le 12 septembre 2023, contient les principaux éléments de réponse que vous sollicitez.

Pour rappel, la dernière mise à jour de l'intranet n'a pas eu d'impact sur leur habilitation et sur les modalités d'accès à Ulysse via le PIGP.

Tous les agents de la DGFIP en détachement, position normale d'activité (PNA) ou mis à disposition (MAD) sont toujours habilités pour pouvoir accéder à Ulysse via le PIGP

- *Concernant l'accès au moteur de recherche MoDR via le PIGP : Depuis sa mise en place, MoDR n'a jamais été accessible depuis le PIGP pour des raisons de sécurité. Les derniers tests effectués ne révèlent aucun « message d'erreur » en se connectant via le PIGP (la barre de recherche n'apparaît tout simplement pas).*
- *Concernant l'accès à SIRHIUS via le PIGP : SIRHIUS n'est pas (et n'a jamais été) accessible via le PIGP, pour des raisons de sécurité.*
- *Concernant l'exemple selon lequel « seule la page d'accueil est accessible : quand on clique sur un lien (pour lire un article par exemple), cela n'aboutit pas » : aucun problème n'a été recensé pour lire un article Ulysse via un accès internet normal (nous avons fait le test).*

Pour rappel, la DGFIP n'est pas responsable du réseau ou du poste de travail utilisé par l'agent en mobilité dans un organisme ou ministère et des politiques de sécurité appliquées par celui-ci. Le test doit être fait depuis un accès internet normal et un poste client standard récent dont le navigateur est à jour.

- *Concernant l'accès à la documentation "dans le cadre du mouvement de mutation avec notamment l'accès au guide Mouv'RH" : les agents en mobilité ont accès à la documentation enregistrée sur Ulysse. En revanche, les documents enregistrés dans Nausicaa (comme c'est le cas pour le guide Mouv'RH) nécessitent une habilitation Nausicaa.*

Conformément à la politique générale de sécurité de la DGFIP, les agents en mobilité n'ont pas, par défaut, accès à Nausicaa. L'habilitation à Nausicaa, pour un agent en mobilité, est de la responsabilité du bureau métier gestionnaire qui juge du bien fondé du besoin.

Enfin, les modalités d'accès à Ulysse et les habilitations relèvent de la politique générale de sécurité de la DGFIP.

Dans ce cadre, je vous rappelle que l'instance de dialogue social compétente est le comité social d'administration de réseau (CSAR), dont le périmètre est défini par l'arrêté du 22 avril 2022 portant création et organisation des CSA des ministères économiques et financiers, à savoir les services centraux de la DGFIP, les directions et services déconcentrés, les directions et services spécialisés ainsi que les directions et services à compétence nationale.



L'encadré ci-dessous est extrait du guide de la mobilité externe et mentionne vos interlocuteurs sur ces sujets.

Conserver le lien avec la DGFIP (p. 18)

Les agents de la DGFIP en mobilité externe ont accès à un bouquet d'applications relatives à la « vie de l'agent » (comme Ulysse et Ulysse cadres) via le PIGP.

En cas de difficultés d'accès, le cadre pourra utilement contacter l'assistance informatique : gestion-epn-gip@dgfip.finances.gouv.fr ou le 0805 500 999 Afin de conserver l'adresse mel DGFIP valide, il est impératif que les cadres en mobilité modifient tous les 6 mois leur mot de passe. L'accès au portail applicatif permettant l'accès à des applications métiers est quant à lui réservé aux agents ayant accès au réseau de la DGFIP (essentiellement pour des raisons de sécurité).

Restez informés !

Le bureau Affectation, Mobilité et Carrière des A+/A diffuse d'ores et déjà les principales notes de service d'intérêt général relatives à la carrière des cadres (notes de mouvement, notes relatives aux sélections, calendriers des mouvements, des sélections, autres informations...).

Concernant les demandes de mutation, les cadres en mobilité pourront se connecter à l'applicatif dédié via le PIGP dans les conditions prévues par chacune des notes de service.

Pour toute difficulté, vous êtes invités à contacter :

- bureau.rh-mobilite-carriere-a-mobiliteinterne@dgfip.finances.gouv.fr (AFIPA, IP et IDIV)
- bureau.rh-mobilite-carriere-a-mobiliteinterne-inspecteur@dgfip.finances.gouv.fr (IFIP)

Habilitation Nausicaa (p. 19)

Pour bénéficier de l'application Nausicaa, vous devez en faire la demande sur les Balfs du bureau Affectation, Mobilité et Carrière des A+ et A :

- bureau.rh-mobilite-carriere-a-mobexterne-idiv-ip-afipa@dgfip.finances.gouv.fr
- bureau.rh-mobilite-carriere-a-mobexterne-ifip@dgfip.finances.gouv.fr

Bénéficiaire d'un interlocuteur dédié pour toute question RH durant la période de mobilité

Le bureau AMC des A+ et A, pôle mobilité externe, est le point d'entrée des cadres en mobilité pour toutes les questions relatives à leur installation, leur rémunération, leur carrière ainsi que d'éventuelles difficultés dans l'exercice de leurs fonctions (autres que celles liées aux problématiques « Métiers »).

Déménagements dans les services centraux

Le grand déménagement de Noisy-le-Grand étant normalement achevé, nous demandons d'organiser une visite des lieux en formation spécialisée.

Une enquête de satisfaction des utilisateurs sera utile.

Questions diverses

Demande sur le déménagement à l'immeuble Xylo à la sortie du RER Val-de-Fontenay.

Demande sur les travaux sur l'accès au RER Noisy-le-Grand Mont-d'Est.

Demande de bilan de l'expérimentation du poste de travail virtualisé et de son extension.

À voir en formation spécialisée.



Date du prochain CSASCR/Calendrier du dialogue social

Jeudi 22 février dans la matinée en visio (reconvocation)

Jeudi 25 avril